

La Lettre de XVI^e DEMAIN

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE

Association créée le 30.9.66, agréée le 18.3.78

N° 111 octobre 2004

TRAMWAY DES MARÉCHAUX ET INTÉRÊT GÉNÉRAL

Vous avez pu lire dans la Presse que, le 18 juin dernier, le tribunal administratif de Paris avait annulé la déclaration d'intérêt général de la construction d'une ligne de tramway sur le boulevard des maréchaux Sud de Paris. La Mairie de Paris a interjeté appel de cette décision. Une 2^e déclaration d'intérêt général adoptée par le Conseil de Paris, en juillet, est suivie par un 2^e recours en annulation, qui vient d'être déposé en septembre.

Cette péripétie est une étape dans la contestation que développent les associations sur le choix de la municipalité d'implanter un tramway sur ce boulevard alors que l'utilisation de la plate-forme SNCF de la petite ceinture offre des capacités de trafic plus grandes, une vitesse supérieure (pas de passage à niveau), l'opportunité de valoriser des friches ferroviaires, sans dégrader la circulation des quartiers desservis par la ligne PC1.

Par ailleurs, le tramway T2, en provenance de la Défense et dont le prolongement était programmé jusqu'à la porte de Versailles par le tracé de la petite ceinture, en desservant l'hôpital Georges-Pompidou et la station Balard, devrait maintenant emprunter le pavé parisien au Sud du Périphérique par la Porte de Sèvres, malgré un coût supérieur de travaux.

Ces projets qui ne concernent aujourd'hui que le 13^e, le 14^e et le 15^e, semblent éloignés des préoccupations des habitants du 16^e.

En fait, il faut s'en inquiéter dès aujourd'hui, car la municipalité veut faire circuler le tramway tout autour de Paris, comme on vient de l'apprendre par l'appel d'offre publié par la revue « Le Moniteur » du 17 septembre, page 195/6. On pérennise une ligne circulaire aux portes de Paris alors que les urbanistes affirment que, ce sont les radiales prolongées du métro qui manquent avec une ligne circulaire en proche banlieue. On entrevoit, au travers du projet actuel, ce qui « menace » les autres arrondissements. Ne dit-on pas que l'implantation du tramway exige la suppression des passages souterrains et qu'après le comblement du souterrain de la Porte d'Italie, on envisagerait le comblement de ceux des Portes de la Chapelle, Clignancourt, Clichy, Asnières,... et par extension, dans le 16^e celui du Garigliano ?



Face à une solution qui privilégie l'asphyxie de la circulation sur les Maréchaux et sur les voies transversales (au fait, pourquoi a-t-on supprimé avant 1940, les tramways dans Paris ?) l'utilisation des terrains de l'ancienne petite ceinture présente maints avantages et est défendue par les associations d'habitants.

Certes dans le 16^e, la suppression du viaduc d'Auteuil, il y a quarante ans, pose problème pour le franchissement de la Seine, mais l'existence d'autobus de grande capacité offre une alternative à la croissance du trafic tout en améliorant les conditions de confort sans rupture de charge au niveau du pont du Garigliano.

Sur ce vaste sujet la concertation doit primer avec les partenaires institutionnels que sont le STIF, la SNCF, RFF, la RATP et le mouvement associatif. Réconcilier Paris et sa petite ceinture constitue un enjeu important qui pourrait même avoir des retombées positives pour le 16^e arrondissement, car il sera de nature à débloquer le dossier relatif à l'avenir de la gare d'Auteuil et de l'ancienne plate-forme ferroviaire qui la relie à la gare de Passy.

C. Muyard

Responsable de la publication : Simonne PAREZ

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin, Françoise Manoncourt et Marie Moes, Philippe Benoit, Valère Gros, Daniel Mortgat, François Douady et Claude Muyard

Association XVI^e DEMAIN, siège social : 4, place de Mexico, 75116 PARIS

Adresse postale : 3, rue Dangeau - 75016 Paris ; clmuyard@wanadoo.fr

Cotisation annuelle adhérent : 16 €

MONUMENTS INSCRITS À L'INVENTAIRE : le patrimoine du 16^e

Après les monuments classés, continuons la liste des monuments inscrits à l'inventaire, triée alphabétiquement par voie.

HÔTEL

5, place Léna

Inscription le 20 mai 1975

Propriété d'un établissement public. Construction du 19^e siècle.

Cet hôtel fait partie du bel ensemble d'immeubles autour de la place d'Iéna ouverte en 1858.



MUSÉE GUIMET

6, place Léna

Inscription le 6 août 1975

Propriété de l'état ; 1885-1889 ; réplique du musée Guimet de Lyon.

Emile Guimet, héritier de l'inventeur du « Bleu Guimet » qui détrôna l'indigo, avait rapporté d'une mission en Chine en 1876 une importante collection d'art chinois. Il fit construire à Lyon en 1876 par l'architecte Jules Chatron, un premier musée pour abriter ses collections mais leur don à l'Etat en 1886 l'amena à les faire déplacer en 1888 dans un nouveau musée, copie de celui de Lyon. Guimet s'adressa à un nouvel architecte Charles Terrier. En 1945, le musée s'est enrichi des collections du Louvre pour en faire un des plus beaux musées consacré à l'Art d'Asie. Aujourd'hui, dans une recherche de cohérence de parcours de visite, il a été redessiné par l'architecte Henri Gaudin.

METRO, STATION BOISSIERE & KLEBER avenue Kléber

Inscription le 6 août 1975

Propriété d'un établissement public de l'Etat ; 1909.

Accès à la station du métro, dessiné en 1900 par l'architecte Hector Guimard pour la Compagnie Générale du Métropolitain de Paris. La station est située sur la ligne 6 du métro, inaugurée en 1909. L'arrêté de protection (29 mai 1978) porte sur l'ensemble des réalisations subsistantes de Guimard pour le métro.



Ces deux dernières stations font partie des nombreux édifices des stations de métro conçus par Guimard (1867-1942) pour l'ouverture de la première ligne de transport souterrain de Paris : Porte-Maillot - Vincennes inaugurée en juillet 1900. Guimard dessine les entourages simples avec leurs luminaires en forme de fleurs et leurs écussons frappés du chiffre M. En 1902 est ouverte la ligne Dauphine-Nation, puis suivront Victor-Hugo (1902), Porte-d'Auteuil (1913), Chardon-Lagache (1913), Mirabeau (1913), Eglise-d'Auteuil (1913). Les accès Guimard font l'objet depuis 1999 d'une rénovation réalisée par les équipes de la RATP fidèles à l'esprit de la restauration patrimoniale d'origine. Pour plus de détails consulter le site :

www.ifrance.com/lartnouveau/artistes/guimard.



IMMEUBLE DIT CASTEL BERANGER

12, 14, rue La Fontaine

Inscription le 6 août 1975

Propriété d'une société privée ; 1895-1898 ; manifeste de l'Art Nouveau. Cette réalisation donne à Hector Guimard (1867-1942) la célébrité du jour au lendemain. Dans cet immeuble de rapport de trente-six appartements répartis en trois bâtiments disposés en U, il applique le principe de l'unité complète de l'œuvre : réalisation de toute la décoration intérieure, meubles, tapis, bow-windows, échaugettes, balcons. Sa conception est directement inspirée des principes d'Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879) : rejet de la planéité et de la symétrie. Ne pouvant utiliser la pierre que de manière restreinte, il s'agit d'un immeuble à loyers modérés, Guimard joue sur la couleur et la variété des matériaux dans des tonalités claires et chantantes. Il y installe son atelier au rez-de-chaussée. Le Castel Béranger, prix de la plus belle façade de Paris en 1898, s'orne d'un étrange bestiaire aux figures grimaçantes, aux chimères démoniaques, qui lui valut de ses détracteurs le surnom de « Castel Dérangé » ou « Maison des Diables ». Classé d'office Monument Historique par le Ministère de la Culture, il y accueillit le peintre Paul Signac de 1898 à 1912.

ROLAND-GARROS, JEUX OLYMPIQUES, LE COMBAT CONTINUE

Depuis octobre 2003, XVI^e Demain et la « Coordination pour la sauvegarde du Bois de Boulogne », créée en mai 2004, luttent contre un projet d'extension de Roland-Garros dans le Bois de Boulogne qui s'est glissé dans le dossier de candidature de Paris pour les JO de 2012.

Le 15 Septembre, le Bureau de la Coordination a été reçu à la FFT par son Président, par l'Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture, par le GIP Paris 2012, un représentant de l'Adjoint aux Espaces Verts et un représentant du Ministère des Sports, pour examiner un projet présenté par l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme).

Il s'agit de la salle couverte de 15 000 places, sans parking, dénommée le Dôme destinée au Judo et au Badminton (et non plus au volley-ball) pendant les JO, puis à l'extension de Roland-Garros.

Son implantation est prévue dans le Bois, entre les Tribunes de l'hippodrome d'Auteuil, le périphérique et l'A 13, tous deux très partiellement couverts et végétalisés, en « compensation » !!!

Notre combat commence cependant à porter ses fruits, puisque l'empiètement est ramené des 7,4 hectares initiaux à 2,2 hectares ; il reste toujours inacceptable. Continuons donc tous à alerter nos amis, nos élus, les médias, pour bloquer ce projet calamiteux (Cf. Robert : désastreux, catastrophique).

LA PLACE des MOTOS en VILLE

C'était le thème de la journée du 29 Avril 2004 présidée par Denis Baupin, Adjoint au Maire de Paris, chargé des Transports, de la Circulation, du Stationnement et de la Voirie.

Devant les difficultés croissantes de la circulation dans les grandes villes, le nombre des deux-roues motorisées ne cesse d'augmenter et en arrive à représenter 20% du parc des véhicules dans certaines villes au climat méditerranéen.

A Paris, en 2002, l'augmentation de ce nombre a été de 8%. A Barcelone, les deux roues motorisés sont 240 000, soit environ 20% du parc motorisé.

Les « gros cubes » en ville sont en diminution par rapport aux petites cylindrées et surtout par rapport aux scooters dont le marché explose ces deux dernières années en France.

Devant cette évolution rapide et récente, les responsables de Paris, de Londres, de Barcelone, de Rome et d'Athènes se sont donc retrouvés à l'Hôtel de Ville devant plusieurs centaines de congressistes pour confronter leurs expériences respectives et essayer de trouver des solutions permettant d'organiser la cohabitation la plus harmonieuse ou la moins chaotique possible entre les voitures, les deux roues motorisées, les bus, les camions et les vélos.



De nombreuses tables rondes entre spécialistes de la circulation, d'urbanistes, d'assureurs, de la police, d'associations de motards, il ressort un grand besoin de formation de tous les usagers de la route et surtout de progrès dans le respect d'autrui.

Les grands thèmes étudiés ont été :

- Les expériences de Paris, Londres, Barcelone, Rome et Athènes,
- Le comportement des motards : la sécurité, l'accidentologie, la réglementation,
- L'aménagement urbain : les obstacles, les couloirs réservés, les revêtements de sol.

Parmi les idées générales, l'espace urbain est définitivement limité et doit être partagé harmonieusement ; le deux roues va devenir de plus en plus pratique même pour les « seniors » et de nouvelles règles du code de la route sont à imaginer.

SÉCURITE DANS LE 16^e

Une réunion du groupe de travail des Concitoyens a eu lieu au commissariat principal du 16^e arrondissement le 21 juin dernier, avec un représentant de l'Association des parents d'élèves de Janson de Sailly.

Le thème essentiel du jour était de faire un point sur la sécurité dans les établissements scolaires du quartier.

Dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, une Mission de Prévention et Communication a été créée avec des fonctionnaires de police afin d'informer régulièrement les concitoyens de l'évolution de la sécurité dans le quartier.

Depuis la dernière réunion plénière il y a six mois, on constate une diminution réelle des délits tout confondus en particulier sur la voie publique et une baisse globale de la violence d'où une impression de sécurité retrouvée.

A partir du 1^{er} Juillet, outre le plan Vigipirate déjà réactivé, une opération Tranquillité Vacances a débuté avec pour effet une augmentation des effectifs de police en particulier près des habitations.

On en vient à la violence dans les établissements scolaires, en particulier les vols et rackets, où l'on constate une réactivation. La Mission de Prévention et Communication s'emploie à entrer en contact avec les proviseurs et chefs d'établissements, ainsi que les parents d'élèves, afin de trouver une manière d'agir, par exemple en faisant tourner une brigade sur les différents établissements scolaires (8 jours sur l'un, 8 jours sur l'autre), en multipliant rondes et patrouilles.

Chaque citoyen doit se responsabiliser et signaler auprès des quatre fonctionnaires de la Mission de Prévention (Tél.: 01 55 74 50 00 et 01 55 74 50 69, email : Prefpol.DPUP-MPC16@interieur.gouv.fr) tous les éléments pouvant identifier le ou les racketteurs : comportement, taille, habillement... afin d'orienter l'enquête, d'intervenir, et ce, même après le délit. Tout remonte alors au chef hiérarchique, c'est-à-dire au Procureur de la République qui juge la situation et demande à la gendarmerie ou à la police (parfois aux deux) une enquête.

Le racketteur saisi est convoqué pour lui signifier le délit qui lui est reproché avec comme peine, soit un travail d'intérêt général dans ses moments de loisirs, soit une incarcération pour les récidivistes avec, éventuellement, un placement en milieu éducatif. La décision finale appartient au Procureur.

Depuis deux ans le Contrat Local de Sécurité développe la communication en appliquant une coordination étroite : Justice, Police, Elus, pour davantage d'efficacité, grâce à une participation et une complémentarité collectives.

OBSERVATOIRE DU BRUIT

Plan de lutte contre le bruit à Paris

Bruits des avions

Les bruits aéronautiques ne sont pas les bruits les plus importants à Paris. Ils sont moins forts que dans les autres villes et dans les banlieues.

L'arrêté du 20 janvier 1948 interdit le survol de Paris intra muros au dessous de 2000 m d'altitude. Les avions militaires ne sont pas pris en compte. Les avions sont classés sur une échelle de bruit qui s'échelonne de 1 à 4 en fonction de l'intensité du bruit. Les avions les plus bruyants sont progressivement interdits de vol de nuit, puis de jour (Ex : Boeing 747- niveau 3 - trop bruyants). En 2008, les avions du niveau 3 ne pourront plus atterrir. L'aéroport d'Orly est maintenant fermé la nuit.

Il existe des périodes plus chargées: de juin à septembre, surtout les vendredis. En une journée il y a 2 500 vols, à une hauteur de survol de 2000 m minimum, mais il fait chaud et les avions sont plutôt chargés de passagers et de bagages, donc les avions montent moins rapidement qu'en hiver.

Bruit lié aux livraisons

Les bruits liés aux activités de livraisons représentent environ 15 % des plaintes pour la nuisance sonore à Paris en 2002. Le transport de produits de livraison s'élève à 32 millions de tonnes par an, la grande majorité par la route, avec les camions qui ont des moteurs diesel bruyants et polluants.

La mairie de Paris avec la préfecture de police veut changer les méthodes de livraison :



- Organiser le transport pas la voie fluviale et ferroviaire,
- Assurer le transport et les livraisons avec de petites camionnettes,
- Restreindre les livraisons au moment de forte circulation des voitures,
- Augmenter la livraison avec des vélo-porteurs pour la livraison finale à Paris,
- Utiliser des voitures moins polluantes et moins bruyantes tout en limitant le trafic et les livraisons la nuit,
- Optimiser les emplacements de livraison,
- Mettre en place une charte de bonne exécution de livraison avec professionnalisme...

Aide à l'isolation phonique des logements

L'étude sur ce problème existe depuis trois ans, mais on bloque sur un problème de financement. La loi porte sur :

- l'amélioration des fenêtres, (changement des fenêtres en PVC ou en alu),
- le périmètre de bruit (distance par rapport au métro aérien, larges boulevards...)
- le montant des aides à des travaux onéreux,
- le changement des fenêtres lié avec le ravalement, ...

Lutte contre les pics de bruits

Une nuisance très durement ressentie par des riverains par le bruit :

- des transports,
- des deux-roues, le bruit le plus important,
- des sirènes des voitures prioritaires,

La préfecture de police fait des contrôles journaliers au sonomètre avec deux camions par jour à Paris. Elle accepte un dépassement de 5 Db, par rapport au niveau indiqué sur la carte grise. Les constructeurs et les revendeurs doivent appliquer la réglementation et supprimer les pots d'échappement non conformes.

Prévention du bruit lors de l'aménagement de la cité

Le cahier des recommandations environnementales comporte un volet de bruit qui repose sur quatre principes :

- protéger les constructions contre le bruit,
- orienter les bâtiments pour diminuer l'exposition aux bruits (chambres à coucher placées au fond),
- éloigner les sources de bruit,
- isoler.

Vers une individualisation des contrats de fourniture d'eau à Paris ?

Cette question a été débattue lors d'une réunion à l'Hôtel de Ville le 17 juin 2004. La conseillère de Paris, adjointe au maire chargée de l'eau et de l'assainissement, Myriam Constantin, avait convoqué à cet effet la commission extra municipale pour l'environnement et le développement durable ainsi que la commission consultative des usagers de l'eau.

Les échanges ont été animés. Les personnes présentes - représentants d'associations et d'organismes divers, syndicats d'immeubles, élus - se partageant entre partisans et adversaires d'une individualisation des contrats.

Mais que prévoit la loi ?

La loi SRU du 13 décembre 2000 (complétée par le décret 2003-408 du 28 avril 2003 et la circulaire 2004-3 du 12 janvier 2004) dit dans son article 93 :

« Tout service public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine est tenu de procéder à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau à l'intérieur des immeubles collectifs d'habitation et des ensembles immobiliers de logements dès lors que le propriétaire en fait la demande ».



La ville de Paris a donc obligation de proposer un dispositif d'ici à fin 2004. Au cours de cette réunion, la ville a exposé l'état de ses réflexions concernant les modalités de l'individualisation (procédures à suivre pour l'instruction des dossiers de demandes, les prescriptions techniques à respecter ainsi qu'une estimation des coûts pour les abonnés). Ces différents points sont en débat, le dossier ne devant être examiné pour adoption définitive par le conseil de Paris qu'en fin 2004.

...et quelle est la situation à Paris ?

On compte actuellement à Paris environ 91 000 immeubles, essentiellement de l'habitat ancien. Il n'y a que 92 384 abonnés, dont 98 % d'abonnés collectifs et 2 % de particuliers (pavillons ou commerces de pied d'immeuble).

Qui sont les abonnés collectifs ? Des syndicats d'immeubles, des banques et assurances, des bailleurs sociaux, des propriétaires particuliers. A noter qu'un certain nombre d'immeubles sont équipés de compteurs divisionnaires qui permettent d'individualiser les consommations, sans pour autant qu'il y ait contrat individuel, le relevé des compteurs étant alors confié à des sociétés.

Les questions suivantes ont été soulevées par les participants à la réunion:

- L'individualisation des contrats de fourniture d'eau devient-elle obligatoire ? Ce n'est pas ce qui ressort de la lecture des textes. Certains dans la salle pensaient néanmoins qu'on y tendait, tout en remarquant que vu l'ancienneté du bâti parisien cela ne serait pas techniquement réalisable dans de nombreux immeubles.
- Offre-t-elle plus d'avantages que la mutualisation ? Les avis sont partagés entre les partisans d'une solidarité au niveau de l'immeuble et ceux qui estiment que l'on ne doit payer qu'en fonction de ce que l'on consomme, ce qui renvoie le problème des impayés au niveau de la collectivité.
- A-t-elle un effet sur l'évolution des consommations ? Oui, dans un premier temps, d'après les études effectuées, mais l'effet, semble-t-il n'est pas durable.
- ... et sur les coûts ? Les estimations montrent que l'individualisation des contrats entraînera une augmentation de plus de 20% de la facture annuelle d'un ménage passant du système collectif au nouveau système, ce qui est loin d'être incitatif. Au prix actuel de l'eau, s'ajouteront, en effet, l'entretien des compteurs, la facturation, le recouvrement et le traitement des impayés.....

LA VILLE SANS VOITURE

L'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité, dans une étude relatée par la revue « rail et transports » constate que 92 % des conducteurs d'Ile de France n'ont pas vraiment d'autre solution que de prendre le volant.



Or, quand on sait que la circulation parisienne est constituée, à environ 60 %, de voitures venant de l'extérieur de Paris, on mesure à quel point la diminution de la circulation automobile dans Paris passe par des incitations fortes sur le comportement des Franciliens.

Ainsi, l'INREST pose la question de l'utilisation d'un autre moyen de transport pour les automobilistes d'Ile de France, qui réalisent 4,5 déplacements en moyenne par jour.

Les auteurs de l'étude partent de l'hypothèse raisonnable que le choix d'un individu dépend des activités qu'il veut réaliser au cours de la journée en faisant l'ensemble des déplacements sur un budget-temps.

Résultat :

92 % des conducteurs de la zone dense d'Ile de France n'ont pas le choix de leur mode de transport. Les 8 % restants, s'ils sont convaincus par des arguments écologiques, peuvent renoncer à l'automobile pour une baisse de 5 % du trafic. La marge de manœuvre est étroite et le résultat décevant.

L'augmentation de l'offre de transports en commun des dernières années n'a pas enrayeré la progression de l'automobile.

La vitesse moyenne de déplacements en Ile de France est de 18 Km/h en transport collectif et de 35 Km/h en voiture (moitié moins à Paris). L'incitation à utiliser les transports en commun est donc faible. Une augmentation de 25 % du budget-temps par des contraintes, comme par exemple des limitations de vitesse, ne donne un report vers les transports en commun que de 9 %. Pour une augmentation de 50 % du budget-temps, le report est alors de 15 %.

En associant offres de transports et contraintes sur l'automobile, on obtient des résultats plus intéressants. (avec une croissance de 25 % du budget temps, on arrive à un trafic substituable de 13 %).

A Paris, le report est plus facile, grâce à la densité du réseau de transports en commun. Les conducteurs parisiens qui préfèrent circuler en voiture appartiennent plutôt à la catégorie des gens aisés (15 centimes d'euros le Km pour la voiture contre 5 pour les transports en commun). Mais l'usage de la voiture touche en Ile de France d'autres catégories de conducteurs.

Et l'étude de conclure : Faut-il pénaliser les actifs dans la réalisation de leurs activités ? Et en particulier ceux que le prix de l'immobilier a repoussé au delà des limites de l'agglomération où les transports publics seront toujours rares.

Par ailleurs, accroître le temps de transport dans sa voiture pour réduire la circulation automobile est un élément de dégradation de la qualité de vie !

N'oublions pas que le désir de réduction de la circulation automobile est d'abord un objectif de diminution des nuisances occasionnées (pollutions atmosphériques et sonores, stress, risques aux personnes, ...) et ne doit pas devenir un objectif dogmatique de pénalisation des automobilistes.

Cette étude montre que l'augmentation du temps passé dans les voitures n'est pas économiquement efficace. Le développement des transports collectifs, avec en particulier la construction d'une voie circulaire de métro pour desservir la proche banlieue, reste la priorité pour les Franciliens.

Prochaines réunions des conseils d'arrondissement et des CICA à 18 h à la mairie du 16^e arr. :

| | | | |
|-------------------------|----------------|------------------------|-------------------|
| Mercredi 6 octobre 2004 | Conseil d'arr. | Mardi 12 octobre 2004 | CICA ¹ |
| Jeudi 4 novembre 2004 | Conseil d'arr. | Mardi 30 novembre 2004 | Conseil d'arr. |
| Lundi 6 décembre 2004 | CICA | | |

¹ Circulation et stationnement dans le 16^e

LE CENTRE COMMERCIAL DE BEAUGRENELLE

Mort programmée ou résurrection ?

Qui parmi les habitants du 16^e n'est pas allé chez Darty ou au cinéma à Beaugrenelle ? Mais qui s'est jamais hasardé à monter sur la dalle pour découvrir qu'il existe une galerie marchande, sans attrait car désertée par une grande partie de ses commerçants.

La raison de ce déclin, alors que le 15^e compte 225 000 habitants et le 16^e environ 160 000 personnes, aux revenus plutôt aisés ?

Elle tient à l'application, par la SEMEA XV, l'aménageur, des principes urbanistiques des années 1970 qui préconisaient une séparation rigoureuse de la circulation automobile au niveau des rues et de la circulation des piétons sur une dalle où se trouvent les entrées des logements, des bureaux et des commerces.

On peut ainsi donc circuler en voiture sur le quai André Citroën et la rue Linnois et ignorer l'existence du centre commercial en haut des divers escaliers qui montent vers la dalle.

Le propriétaire du centre, la société Gecina, (groupe des AGF) a passé un accord avec le promoteur spécialisé Apsys (soutenu par Euris et Rothschild) pour restructurer le centre commercial en créant des commerces au niveau des rues, en agrandissant sa capacité afin de pouvoir y accueillir un grand magasin de mode, une surface du genre FNAC, des salles de cinéma supplémentaires et des boutiques. La taille du centre pourrait ainsi passer des 27 000 m² actuels à 45 000 m².

Les parkings actuels de 230 places passeraient à 920 emplacements.

Une échelle de taille des centres est utile pour imaginer ce que Beaugrenelle pourrait devenir :

- Les Quatre Temps à la Défense : 110 000 m²
- Vélizy 2 à Vélizy : 97 000 m²
- Le Forum des Halles : 57 000 m²
- Italie 2 : 55 000 m²
- Les Passages à Boulogne : 18 000 m²
- Les Trois Moulins à Issy les Mx : 15 000 m²



Le calendrier envisagé serait un démarrage des travaux en fin 2005 pour une ouverture au public en fin 2007.

Mais, politiquement, les choses ne sont pas aussi simples. En effet, l'aménageur la SEMEA XV, présidée depuis 2001 par Anne Hidalgo, premier adjoint au maire de Paris, s'oppose au maire du 15^e, ancien président de cette même SEMEA XV.

Le maire du 15^e soutient certains habitants du 15^e inquiets par l'augmentation de la taille du centre qui risque d'engendrer une forte croissance de la circulation malgré une grande part de fréquentation piétonnière prévue par les études du promoteur.

L'association AP 15 (Aménagement et Population du 15^e) attend des études de circulations menées par les services de la ville pour savoir si la nouvelle dimension du centre projeté est compatible avec son environnement.

L'enquête publique préalable à la modification du PLU (ancien POS) nécessaire pour que la SEMEA XV puisse céder certaines emprises, actuellement inconstructibles, au promoteur, a soulevé beaucoup d'émotion dans le quartier à la suite de la conclusion favorable du commissaire enquêteur.

Cependant, une fois toutes les autorisations obtenues, dont la fameuse CDEC, et si les études de circulation sont bien conduites, ce projet deviendra un pôle commercial attractif et apprécié des habitants du 15^e. Que l'on songe comme les Passages à Boulogne ont bien transformé le quartier de l'Hôtel de Ville.

Par contre, si rien ne peut se faire, la galerie au niveau de la dalle deviendra progressivement une friche commerciale et sera désertée par ses derniers commerçants avec tous les risques que cela représentera pour ses riverains.

REUNIONS DU GROUPE D'AUTEUIL SUD

Tous les adhérents habitants au Sud de la rue d'Auteuil y sont invités.

Prochaine réunion : 123bis Boulevard Murat, de 17 h à 19 h : Lundi 6 décembre 2004.

CONSEILS DE QUARTIER DU PRINTEMPS 2004

Muette-Sud

6 mai 2004

Aménagement de la rue Bois-le-Vent

Une proposition des riverains d'aménager la rue Bois-le-Vent en élargissant partiellement le trottoir entraînerait, dit M. Leban, la suppression du stationnement sur toute la longueur de la voie. Ceci va à l'encontre des besoins de stationnement du commissariat et des commerçants du marché. Rappelons que, sur demande des pompiers, le nombre de places de stationnement a diminué, sans aucune compensation faute de création de parcs de stationnement publics dans Paris. Le conseil de quartier ne souhaite pas présenter ce projet au conseil d'arrondissement.

La propreté de nos rues est toujours d'actualité

Le Conseil de quartier déplore l'état de propreté des rues (dépôts sauvages d'ordures, encombrants, etc.) et indique qu'il est possible de signaler ces dépôts intempestifs aux services compétents.

Il suffit de contacter le service de propreté du 16^e situé au 9 ter rue de Boulainvilliers, tel : 01 55 74 44 60, qui fera le nécessaire. Il est rappelé que l'enlèvement des encombrants est gratuit pour les particuliers dans la limite d'un volume de 2 m³ ou de 4 objets encombrants. Après avoir pris contact avec le service de propreté, l'enlèvement sera effectué sous 24 h.

S'il est vrai qu'il incombe à chaque citoyen de se responsabiliser, on peut regretter l'insuffisance d'effectifs préposés à la verbalisation.

Utilisation du budget de fonctionnement

Accord du conseil pour participer avec le quartier Muette Nord au financement des travaux de remise en état du kiosque à musique du jardin du Ranelagh. La quote-part de Muette Sud est de 10 200 €.

Animation de nos quartiers

On souhaite que les manifestations telles que les « repas de quartier » ou « immeubles en fête » soient développées afin de donner un aspect plus festif aux quartiers et immeubles.

Dans cet esprit, le soir de la « fête de la musique », des gens organisent des dîners dans leur rue.

Par ailleurs, la Mairie de Paris a décidé d'organiser une « fête des balcons et fenêtres fleuris ». Il s'agit d'un concours du plus beau balcon et la plus belle fenêtre fleuris. Les conseils de quartier souhaitent voir encourager ce type de manifestation. La Direction des Parcs et Jardins a organisé le 15 mai dernier une animation au cours de laquelle des conseils de jardinage ont été donnés aux passants intéressés.

Muette-Nord

13 mai 2004

Restructuration du site de l'OCDE : Présence des hauts responsables dont M. Simmonds, administrateur responsable pour le projet du site. Une réunion spéciale a déjà eu lieu à ce sujet le 23 mars dernier en présence des services de la Mairie afin d'exposer la maquette du projet. Ce dernier consiste en un désamiantage, une restructuration des bâtiments de bureaux, enfin une réhabilitation totale du Château de la Muette avec un centre de conférences, une rénovation du jardin, la suppression des bâtiments des années 40... La demande du permis de construire a été signée par le préfet de l'Ile de France. Les travaux débuteront en 2006, pour s'achever fin 2008. Toutes les précautions seront prises avec le commissariat et la RATP pour résoudre le mieux possible le transport des matériaux.

Surveillance à la sortie des écoles : Le point-école de la rue des Bauches ne fait pas partie du référentiel prioritaire imposé par la préfecture de Police, ce qui explique l'absence d'agents aux entrées. La rue de la Pompe fait l'objet de beaucoup d'attention depuis sa remise en double sens. Le 29 Avril a eu lieu une réunion avec les représentants des établissements scolaires, le Commissaire Central du 16^e, les services de la Voirie, et la RATP. Problème essentiel : Le stationnement encore mal canalisé malgré l'intervention des Associations de Parents d'élèves, à cela s'ajoutent les livraisons de Casino, et le garage Renault... Il est prévu la mise en place du 30 km/h et d'une signalétique « école » lumineuse. On constate cependant une légère amélioration au niveau du croisement des bus.

Ligne du bus 63 le week-end : Prolongement du terminus actuel jusqu'au carrefour entre les Lacs des Bois de Boulogne. La RATP n'a pas encore donné sa réponse.

Piste cyclable de l'Avenue Henri Martin : Sécuriser la traversée de la Place de Colombie. Pour l'instant, faute de budget, les cyclistes se contentent d'utiliser les passages protégés réservés aux piétons. De même, il faut sécuriser la bifurcation vers l'Avenue Victor-Hugo depuis la Porte de la Muette. Pour l'entretien de la piste cyclable, des petits engins adaptés pourraient entrer en service à partir de Septembre 2004.



Sens unique rue Jean-Bologne, signalisation peu visible : À la suite de nombreuses difficultés, les services de Voirie ont procédé au renforcement de la signalisation, ainsi qu'à des marquages au sol, en attendant un aménagement plus significatif, inscrit au budget 2005.

Jardins du Ranelagh : Beaucoup d'aménagements en perspective, pour l'instant en suspens, faute de budget. Par contre, la rénovation du kiosque doit être réalisée à l'automne. La couleur votée est le vert. Le Conseil de Quartier Muette Sud aide au financement du projet.

Dauphine

17 juin 2004

Square de l'Amiral Bruix (square Alexandre et René-Parodi) autour de la place de la Porte Maillot : afin d'empêcher la traversée de ce square par des véhicules à deux roues motorisées, des aménagements y ont été réalisés par la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts

Au carrefour de la rue des Belles Feuilles et de l'impasse des Belles Feuilles, installation courant 2005 d'un passage piéton surélevé ayant une fonction de ralentisseur.

Place du maréchal de Lattre-de-Tassigny

- un budget d'investissement est enfin disponible pour réaliser l'**éclairage de la place** qui relie l'université Dauphine au métro. Un appel d'offres a été lancé par les services de la voirie et les travaux devraient commencer début 2005. Le conseil de quartier espère que ces travaux seront poursuivis dans l'ensemble du quartier Dauphine qui est le moins bien éclairé de l'arrondissement.
- la mise en **sens unique** du passage permettant de relier la place du maréchal de Lattre à la place du Paraguay sera faite dès que la Préfecture de Police aura signé l'arrêté correspondant.
- par ailleurs, afin de **sécuriser la traversée piétonne entre la gare RER, le métro et l'Université**, les services de la voirie vont étudier la faisabilité de fermeture du passage entre la place de Lattre-de-Tassigny et la place du Paraguay. Cet aménagement sera proposé au mieux sur le programme de travaux de 2006.

Entretien de l'espace vert situé devant l'université sur la place de Lattre-de-Tassigny

Le conseil de quartier formule le vœu suivant : une convention devrait être signée entre la Ville de Paris et la faculté Dauphine pour l'entretien de cet espace vert actuellement laissé à l'abandon.

Aménagement de la Place de Mexico : (voir quartier Chaillot)

Proposition de création d'une ligne intérieure de bus, propre au 16^e : Cette ligne partirait de Dauphine et desservirait l'avenue Bugeaud, l'avenue Raymond Poincaré, la rue Benjamin Franklin, Raynouard, du Ranelagh, le Bd Emile Augier et le Bd Flandrin : la mairie a saisi la RATP pour obtenir un accord de principe sur ce projet. Ensuite, il faudra obtenir l'accord du STIF. A ce stade sera engagée une concertation pour finaliser le trajet.

Chaillot

23 juin 2004

Aménagement de la Place de Mexico : Le projet conduit par la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts, en association avec la Direction des Affaires Culturelles, prévoit la mise en place de la sculpture d'Agredo Lozano offerte à la ville de Paris par l'Ambassade du Mexique à la République Française. Le principe du projet consiste à augmenter le diamètre du rond-point pour le porter à 8 mètres et à y reconstituer une jardinière en pleine terre comportant un « revêtement » en petits pavés maçonnés. L'œuvre sera éclairée par trois projecteurs disposés dans cette jardinière équipée d'un système d'arrosage. On attend cet automne les crédits nécessaires au financement final de cet aménagement. Pas de modification pour l'instant en ce qui concerne le stationnement tant que l'œuvre ne sera pas mise en place.



Piscine Montherlant : la piscine doit être fermée de septembre à novembre pour travaux. C'est une décision inacceptable quand on pense que c'est une période primordiale pour les inscriptions de la rentrée. M. Leban a écrit au Maire de Paris pour s'opposer à cette décision.

Réouverture du Parvis des Droits de l'Homme : le Maire a demandé une interdiction des engins à roulettes pour éviter trop de rollers.

Aquarium du Trocadéro : Ouverture au public fin 2005. Les travaux avancent normalement ; ce sera un des plus beaux aquariums du monde.

Fête des balcons : C'est une première et un demi-succès pour l'instant qu'il faudra renouveler.

Le renouvellement des Conseils de Quartier a eu lieu au Conseil d'arrondissement du 16 Septembre. Les représentants antérieurs de XVI^e Demain, dans les quartiers de Chaillot, Auteuil-Nord et Auteuil-Sud ont été nommés pour trois ans jusqu'à la fin de la mandature.

Les compte rendus détaillés des conseils de quartier sont disponibles sur le **site Internet de la mairie** : <http://www.mairie16.paris.fr>

LE SOUS-SOL DU 16^e N'A PAS ENCORE DÉLIVRÉ TOUS SES SECRETS !

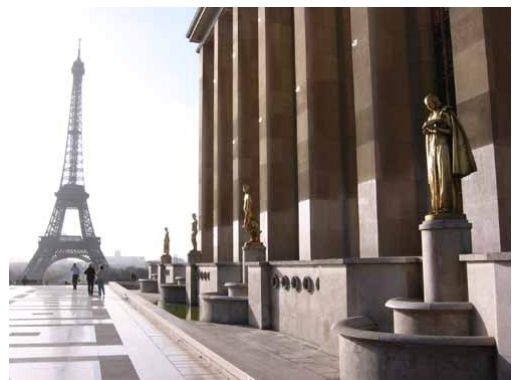
Une découverte récente

A 18 mètres de profondeur sous le Trocadéro, la police vient de découvrir dans une ancienne carrière une salle de cinéma clandestin de 400 m² comprenant salle de projection, chaises, magnétoscopes, vidéoprojecteurs, écran ainsi qu'une salle à manger, un bar et des toilettes, installation remontant probablement à une dizaine d'années, avec évidemment électricité et téléphone.

Ce lieu a été baptisé « les arènes de Chaillot » par un groupe d'amateurs de cinéma et d'artistes à la recherche « d'espaces d'expression artistique libre ».

Nous sommes surpris qu'une telle activité puisse se dérouler pendant des années sans attirer l'attention ! Cela pourrait faire des émules !

XVI^e DEMAIN avait plusieurs fois suggéré d'utiliser les sous-sols du Trocadéro comme parkings d'autocars. Nous comprenons pourquoi cela n'a jamais abouti : La place était prise !



REGARD SUR LES COULISSES DE LA TOUR EIFFEL

115 ans qu'elle surplombe Paris de ses 324 mètres de haut, ses 10 000 tonnes, ses 2 millions et demi de rivets et ses 1700 marches pour parvenir à son sommet. Un meccano géant témoin de l'histoire contemporaine de Paris qui a droit à une robe neuve tous les 7 ans.

Construite en 26 mois par 300 « charpentiers du ciel » sans aucun accident mortel, emblème symbole de Paris, connue du monde entier, la Tour Eiffel si familière qui scintille de 20 000 feux chaque soir, et qui en bonne voisine, jette son ombre sur notre arrondissement faillit ne pas entrer dans le XX^e siècle.

Son constructeur Gustave Eiffel jouissait d'une grande considération et d'une réputation internationale, il avait déjà construit le pont sur le Douro à Porto, celui du chemin de fer de Bordeaux, le viaduc de Garabit, le musée Galliera et surtout l'ossature de la Statue de la liberté. Il se voulait être aussi un précurseur de l'esthétique industrielle.

Pièce maîtresse de l'exposition universelle de 1889, elle a bien choqué les parisiens et survécu aux campagnes frondeuses et résolues des gazetiers de l'époque (« l'appel des 300 ») mais elle a su aussi inspirer Pissarro, Dufy, Utrillo... Plus tard le cinéma s'en empara avec René Clair.

En 1909, à l'expiration de la concession, elle faillit être démolie et c'est la T S F qui va la sauver. C'est de son sommet que partirent les premières liaisons avec les forts de l'Est.

La Tour assure après 1910 le service de l'heure internationale et la radiodiffusion Française s'y installe en 1918. Les émissions publiques expérimentales partirent de son sommet dès 1921.

Dix ans plus tard, la Tour envoya ses premières images mais il faudra attendre l'inauguration officielle de la Télévision le 26 avril 1935 avec une conférence de la comédienne Béatrice Betty, émission qui fut captée dans un rayon de cent km.

Dans les années 1930, elle fut support de publicité pour Citroën. Elle connut les jours sombres de l'occupation avec d'autres visiteurs et le Général Von Choltitz, Gouverneur militaire de Paris en 1944, la fit épargner des destructions programmées. En 1947, par précaution, son sommet fut équipé d'un phare à l'usage des avions.

Plus tard, le Général de Gaulle étant « de retour aux affaires », un des piliers fut secrètement aménagé afin que les autorités puissent continuer à communiquer et émettre en cas de crise majeure. Ces installations n'ont jamais servi et on songe à leur trouver une autre utilisation.

Avec le temps, la Tour connut une cure d'amaigrissement et fut allégée des structures envahissantes des installations commerciales et surtout du béton en étages.

Depuis 1980, la Tour est propriété de la Ville de Paris. Une société d'économie mixte en assure la gestion et l'entretien, 250 personnes y travaillent sans compter le personnel des concessions (restaurants, boutiques, poste, T D F). La Tour a reçu un nouvel éclairage pour son centenaire et est en perpétuels travaux d'entretien qui font appel à différents corps de métier requérant une spécialisation supplémentaire d'alpiniste. Les piliers Est et Ouest contiennent les mécanismes des ascenseurs d'origine modernisés et informatisés.

La Tour, premier monument visité de France (6 millions d'entrées), c'est aussi une surveillance et une sécurité constante assurées par un système sophistiqué de caméras avec 600 points de contrôle. On ne saurait être trop prudent. En effet, il y a quelques années, fut endommagé par un incendie l'appartement privé de Gustave Eiffel situé au 3^e étage.

Ne vous étonnez pas si vous voyez des hommes descendre en rappel, ce sont des pompiers du GREP (Groupement de recherche et d'intervention en milieu périlleux) : ils s'entraînent pour vous et là, ce n'est pas du cinéma, sécurité oblige !

CALENDRIER des MATCHES au PARC DES PRINCES

| Date | Championnat | Date | Championnat |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Samedi 25 septembre | PSG / Strasbourg | Mercredi 20 octobre à 20 h 45 | PSG / Porto |
| Samedi 23 octobre | PSG / Ajaccio | Samedi 6 novembre | PSG / MARSEILLE |
| Mardi 9 ou Mercredi 10 novembre | 16 ^e de finale | Samedi 20 novembre | PSG / Lyon |
| Samedi 4 décembre | PSG / Lille | Mardi 7 décembre 2004 | PSG / CSKA Moscou |
| Samedi 18 décembre | PSG / Metz | Mardi 21 ou Mercredi 22 décembre | 8 ^e de finale |

Calendrier prévisionnel et sujet à modifications. Inscription auprès du Service des relations avec les riverains du Parc des Princes (01 41 10 71 34) pour en être informés ou aller voir sur le site Internet : <http://www.unparedanslaville.com/>

CALENDRIER des MATCHES de rugby au stade Jean Bouin

| Date | Equipe | Date | Equipe |
|---------------------------|------------|---------------------------|-------------|
| Samedi 2 octobre 2004 | BIARRITZ | Samedi 9 octobre 2004 | MONTFERRAND |
| Samedi 23 octobre 2004 | Gloucester | Vendredi 12 Novembre 2004 | BRIVE |
| Vendredi 26 novembre 2004 | AUCH | Samedi 4 décembre 2004 | Ulster |
| Samedi 18 décembre 2004 | GRENOBLE | Jeudi 23 décembre 2004 | BAYONNE |

Pour avoir des précisions sur ce calendrier prévisionnel, téléphonez au Stade Français : 01 46 51 00 75 et sur Internet : <http://www.stade.fr/>